

# SANTENY

saison 2020/2021

## INSCRIPTION INDIVIDUELLE NOUVEAUX ADHERENTS

Plus d'infos : Julien 06 80 44 67 05 ou [www.dmal.fr](http://www.dmal.fr)

<b>Nom / Prénom</b>	
<b>Date de Naissance :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Ville :</b>	
<b>Tél :</b>	
<b>Email :(en majuscule)</b>	

<b>LUNDI</b>			
Niveau 1/2			
<b>SALSA BACHATA</b>	20h15 21h00	<input type="checkbox"/>	<b>SALSA BACHATA</b>
<b>DANSES DE SALON</b>	21h00 21h45	<input type="checkbox"/>	<b>DANSES DE SALON</b>
<b>ROCK N ROLL</b>	21h45 22h30	<input type="checkbox"/>	<b>ROCK N ROLL</b>

### Tarif Inscription individuelle

1 cours	<b>171 €</b> au lieu de 190 €	3 fois 57 €	<b>Soit 19€ de remise</b>
2 cours	<b>279 €</b> au lieu de 310 €	3 fois 93 €	<b>Soit 31€ de remise</b>
3 cours	<b>360 €</b> au lieu de 400 €	3 fois 120 €	<b>Soit 40€ de remise</b>

- **Tarif remisé de 10% valable uniquement pour les nouveaux adhérents, du 7 au 12 septembre 2020**
  - Non cumulable avec les autres villes

**+ ADHESION**  
**20 € / pers santenois**  
**30 € / pers hors santeny**

**A fournir :**

- 1 enveloppe timbrée
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple
- OU** décharge signée
- 1 photo d'identité

### Chèques à l'ordre de « Dance Music Cie ».

* Encaissement le :	Octobre	Janvier	Avril	Banque
N° des chèques :	.....	.....	.....	
Montant :	.....	.....	.....	.....

### REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle sont adhérentes du conservatoire. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !)

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion. Une facilité de paiement en 3 fois peut être toutefois accordée aux adhérents avec encaissement en octobre, janvier, et avril de l'année en cours.

Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif. Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation définitive des cours, faute d'inscrits, ceux ci seront remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 à 32 cours. La saison commence le 8 septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires. La durée de chaque cours est de 45 minutes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

- **Le changement de chaussures**, adaptées à la salle, est obligatoire
- **Le changement de partenaire** est de règle (toutefois, en fonction des mesures sanitaires liées à la crise COVID, il pourra être demandé une inscription avec un partenaire fixe. Dans ce cas-là il n'y aurait pas de changement et l'inscription se ferait uniquement en duo ou solo)
- **Les vidéos ne sont pas autorisées durant les cours**, sauf accord ponctuel du professeur
- **En cas d'absence prolongée ( + de 3 séances) ou d'inscription en cours d'année**, le professeur se réserve le droit de vous demander de **prendre des cours particuliers** pour une **remise à niveau**, afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

J'autorise le site Internet [www.dmal.fr](http://www.dmal.fr) et la page Facebook « Dance Music Cie », à publier ma (ou mes) photographies sur son site Internet ou sur une plaquette.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : ....., le .....

*Signature de l'adhérent(e)*

*La Présidente*

#### Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser.....